

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville pour approbation lors de la séance qui aura lieu le 1^{er} juin prochain.

PROCÈS-VERBAL de la 435e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 19 mai 2020, à 19 h 30, par visioconférence en application des mesures de distanciation sociale et diffusée publiquement sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook.

SONT PRÉSENTS :

- M. le maire Pierre Corbeil;
- M. Denis Giguère, conseiller;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2020-162

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 435e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue par visioconférence le mardi 19 mai 2020, à 19 h 30, et diffusée publiquement sur le site Web de la Ville et sur sa page Facebook, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-163

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 4 mai 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 434e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue par visioconférence le lundi 4 mai 2020, à 19 h 40, en application des mesures de distanciation sociale et diffusée publiquement sur le site Web de la Ville ainsi que sur sa page Facebook, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-033 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 modifie les règles s'appliquant aux processus impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens en introduisant de nouvelles dispositions relatives aux procédures d'approbation référendaire et de consultation publique;

ATTENDU QUE cet arrêté ministériel décrète la suspension des procédures qui font partie du processus décisionnel et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyennes et de citoyens, à moins que le conseil décide par résolution adoptée à la majorité simple, de les poursuivre selon les règles édictées;

ATTENDU QUE le conseil de ville souhaite se prévaloir de ces dispositions ;

RÉSOLUTION 2020-164

Modification des règles s'appliquant aux processus nécessitant le déplacement ou le rassemblement de personnes.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville se prévaut des dispositions de l'arrêté ministériel 2020-033 et remplace les procédures faisant partie du processus décisionnel de la façon qui suit, et ce, tant que seront suspendus les rassemblements de citoyens ou jusqu'à ce que de nouvelles dispositions soient adoptées par le gouvernement ou que celles des lois et règlements en vigueur redeviennent applicables:

Règlement d'emprunt (assujetti à l'approbation référendaire)

- La tenue d'un registre peut être faite à distance par la transmission de demandes écrites, recevables sur une période de 15 jours;

Règlement d'urbanisme **non assujetti** à l'approbation référendaire

- L'assemblée publique de consultation suivant l'adoption du projet de règlement est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Règlement d'urbanisme **assujetti** à l'approbation référendaire

- L'assemblée publique de consultation suivant l'adoption du premier projet de règlement est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;
- Les demandes de tenue d'un registre peuvent être transmises à distance en plusieurs envois distincts;
- Le cas échéant, la tenue d'un registre peut être faite à distance par la transmission de demandes écrites, recevables sur une période de 15 jours;
- Le cas échéant, la tenue du référendum doit se dérouler selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* et se termine selon les dispositions prévues à l'arrêté ministériel.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2020-165

Autorisation de signature d'une entente avec la Fondation de l'UQAT et la Cité étudiante de Val-d'Or relativement à la participation financière de la Ville au projet de construction de résidences étudiantes.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue inc. et la Cité étudiante de Val-d'Or relativement à la participation financière de la Ville au projet de construction de résidences étudiantes sur le prolongement du boulevard des Pins.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-166

Autorisation de signature d'une entente avec GDF Investissements relativement à l'utilisation d'une sablière désaffectée dans le cadre de la réalisation des futures phases de développement du *Versant sud* du lotissement *Versant de l'Esquer*.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Giguère,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE M. Ian Bélanger, directeur du Service sports et plein air, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente à intervenir avec GDF Investissements relativement à la disposition du mort terrain d'une sablière désaffectée localisée sur le lot 4 951 620 du cadastre du Québec, dans le cadre de la réalisation des phases 2, 3 et 4 du projet *Versant Sud* du développement domiciliaire *Versant de l'Esquer*.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2019.

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2019.

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose le rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, ainsi que le rapport du vérificateur.

RÉSOLUTION 2020-167

Amendement à la résolution 2020-49 désignant les personnes pouvant être nommées membres d'un comité formé pour l'évaluation de soumissions en matière d'adjudication de contrats et de fourniture de services professionnels.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE la résolution 2020-49 soit et est amendée en ajoutant le nom de M. Phillip Sidorenko, ingénieur municipal, à la liste des personnes pouvant être nommées membres d'un comité formé aux fins de l'évaluation de soumissions en matière d'adjudication de contrats et de fourniture de services professionnels.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2020-168

Ratification de l'imposition de mesures disciplinaires à l'employé no 02563.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le conseil de ville ratifie l'imposition d'une journée de suspension sans traitement salarial à l'employé no 02563, appliquée le 12 mai dernier.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation relativement à la fourniture de services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux dans le cadre de la construction d'un bâtiment de service et de la toiture de la patinoire *Bleu Blanc Bouge* (appel d'offres 2019-28-01-04);

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, deux firmes ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE INTÉRIEURE MOYEN	OFFRE DE PRIX	POINTAGE FINAL
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	85	57 185,12 \$	18,36
Englobe Corp.	70	73 008,15 \$	12,33

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville par le comité d'évaluation des offres d'octroyer ce contrat à la firme ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit SNC-Lavalin GEM Québec inc., pour un montant de 57 185,12 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-169

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives au contrôle qualitatif des sols et des matériaux concernant la construction du bâtiment de service et de la toiture de la patinoire BBB et octroi du contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux dans le cadre de la construction d'un bâtiment de service et de la toiture de la patinoire *Bleu Blanc Bouge* soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à la firme ayant obtenu le pointage final le plus élevé, SNC-Lavalin GEM Québec inc., pour un montant de 57 185,12 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres* (SEAO) relativement à la fourniture de services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des sols dans le cadre de travaux de réfection de trottoirs, de bordures et de pavage décrétés en vertu du règlement 2020-15 (appel d'offres 2020-15-1);

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, trois firmes ont déposé une soumission dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE INTÉRIEURE MOYEN	OFFRE DE PRIX	POINTAGE FINAL
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	85	165 183,43 \$	8,17
Groupe ABS inc.	70	150 134,58 \$	7,99
Englobe Corp.	--	-----	-----

ATTENDU QUE la soumission déposée par Englobe Corp. comporte une irrégularité, la *Déclaration du soumissionnaire* n'y ayant pas été jointe;

ATTENDU QUE cette soumission a été rejetée en raison de cette irrégularité et que l'enveloppe scellée contenant l'offre de services n'a par conséquent pas été ouverte;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville par le comité d'évaluation des offres d'octroyer ce contrat au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, soit SNC-Lavalin GEM Québec inc., pour un montant de 165 183,43 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2020-170

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives au contrôle qualitatif des sols concernant la réfection de trottoirs, bordures et pavage et octroi du contrat à SNC-Lavalin GEM Québec inc..

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des sols dans le cadre de travaux de réfection de trottoirs, de bordures et de pavage décrétés en vertu du règlement 2020-15, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le pointage final le plus élevé, SNC-Lavalin GEM Québec inc., pour un montant de 165 183,43 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

La présente séance étant tenue par visioconférence, aucune question du public n'est adressée au conseil de ville.

RÉSOLUTION 2020-171

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 19 h 48.

PIERRE CORBEIL, maire

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière